

Repositionnement de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont

Vers un renforcement du concept « Sports- Arts-Etudes et Formation » et la création d'une option psychologie/pédagogie au niveau cantonal, associés à un horaire bloc

Garantir la pérennité de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont en repositionnant cette antenne dans le cadre de l'offre de formation gymnasiale du canton, notamment en y proposant en exclusivité de nouveaux concepts au niveau cantonal. Telle est la volonté du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), qui a mis sur pied un groupe de travail dans ce sens. La réflexion porte sur la création pour la rentrée 2011-2012 d'une classe spéciale permettant un renforcement du concept « Sports-Arts-Etudes et Formation », ainsi que sur la mise en place d'une nouvelle option « psychologie/pédagogie » associés à un horaire bloc. Ces nouveaux concepts constituent une exclusivité au niveau cantonal dans le cadre de l'offre de formation gymnasiale.

Depuis de nombreuses années, le Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS) tente d'assurer la pérennité des études gymnasiales à l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont (LDR). Cette antenne a perdu une partie de ses effectifs, notamment depuis l'introduction de la nouvelle maturité gymnasiale en 1998. Cette dernière implique l'offre de nombreuses options et rend la constitution de classes homogènes difficile. De plus, l'offre de formation cantonale s'est diversifiée au cours des 20 dernières années et est, par conséquent, devenue plus concurrentielle.

Unités d'étude de petite taille déjà en place

L'impact socio-culturel et psychologique de l'antenne de Fleurier du LDR est important puisqu'elle offre la seule filière de formation postobligatoire au Val-de-Travers. Pour assurer la pérennité de l'antenne de Fleurier du LDR, le DECS y a ouvert depuis 1998 des unités d'étude de petite taille. Les options spécifiques espagnol, italien et économie et droit actuellement proposées, le sont toutes en combinaison avec les disciplines fondamentales enseignées dans tous les lycées, à l'exception de la discipline fondamentale musique. Notons que tous les élèves du LDR ayant choisi l'option complémentaire « Sport » se rendent une fois par semaine à Couvet.

Alors que les rentrées scolaires 2006-2007 et 2007-2008 ont été exceptionnelles, puisque des volées de 29 et respectivement 23 élèves ont été enregistrées en 1^{ère} année à l'antenne de Fleurier, les rentrées scolaires 2008-2009 et 2009-2010 ont été marquées par une baisse

des effectifs de première année (19 et respectivement 17). Or, cette baisse des effectifs peut être accentuée lors du passage en 2^{ème} puis 3^{ème} année, suite aux échecs et aux réorientations des élèves. Cette année, le cumul de ces deux effets a particulièrement frappé la classe de deuxième année de l'antenne de Fleurier qui ne compte que sept élèves.

Nouveaux concepts de formation au niveau cantonal en exclusivité

Fort de ce constat, et en vue de garantir la pérennité de l'antenne de Fleurier, le DECS estime opportun de réfléchir à la manière de repositionner cette antenne dans le cadre de l'offre de formation gymnasiale du canton, notamment en y proposant en exclusivité de nouveaux concepts au niveau cantonal pour la rentrée 2011-2012. Dans ce sens, il a créé un groupe de travail qui étudie notamment la possibilité d'offrir aux élèves un horaire bloc, les libérant en grande partie les après-midi, et qui constituerait ainsi une première au niveau cantonal.

L'horaire bloc permettrait principalement à certains artistes et sportifs d'élite du canton, d'être intégrés dans un concept « Sports-Arts-Etudes et Formation » renforcé, sous forme de classes spéciales telles que proposées dans d'autres cantons. De telles classes sont, dans le domaine des sports et des arts, généralement réservées aux sportifs ou artistes ayant atteint un degré d'aptitudes sportives ou artistique supérieur et attesté par les associations sportives/artistiques nationales, régionales ou cantonales.

De plus, le groupe de travail étudie également la possibilité d'offrir aux classes de l'antenne du LDR de Fleurier, qui ne seraient pas composées uniquement d'artistes et sportifs d'élite, une nouvelle option spécifique au niveau cantonal : l'option « psychologie/pédagogie ». Cette option intéressera notamment des élèves souhaitant poursuivre leurs études à la Haute Ecole Pédagogique en vue d'enseigner, par exemple, au niveau préscolaire et primaire (futurs cycles 1 et 2). Cette option attirera également des élèves qui prévoient de s'inscrire en psychologie ou en pédagogie à l'Université. En parallèle, l'option « Economie et droit » continuera d'être proposée à Fleurier.

Pour rappel, l'Ordonnance du Conseil fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale de janvier 1995 prévoit le choix du groupe de disciplines « philosophie / pédagogie / psychologie » en tant qu'option spécifique. Jusqu'à présent, parmi les disciplines de ce groupe, seule la « philosophie » est proposée aux élèves du canton en tant qu'option spécifique, et ceci au Lycée Blaise-Cendrars et au Lycée Jean-Piaget.

Grâce à son repositionnement et à ses nouveaux atouts, soit l'horaire bloc, le concept « Sports-Arts-Etudes et Formation » renforcé et la nouvelle option « psychologie/pédagogie », l'antenne de Fleurier du LDR pourrait à l'avenir accueillir des élèves de tout le canton.

Pour de plus amples renseignements :
Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 25 février 2010